

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1109 promulguant décret n 51-1281 du 6 novembre 1951 portant révision du régime indemnitaire des fonctionnaires et magistrats visés à l'article 1er de la loi n » 48-488 du 21 mars 1948 (J.O.R.F. du 9 novembre 1951, p. 11122).

n° 1109

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 novembre 1951

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1952

Date du numéro
1 janvier 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n 51-1281 du 6 novembre 1951 portant révision du régime indemnitaire des fonctionnaires et magistrats visés à l'article 1er de la loi n » 48-488 du 21 mars 1948,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué, dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n 51-1281 du 6 novembre 1951, portant révision du régime indemnitaire des fonctionnaires et magistrats visés à l'article 1er de la loi n° 48-488 du 21 mars 1948.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

Par délégation : Le Secrétaire général. CHAMBOREDON.